

**PRESTATION DE SERMENT DU  
PROCUREUR ADJOINT DE LA CPI**

**Allocution prononcée par Luis Moreno-Ocampo  
Procureur de la Cour pénale internationale**  
(Version française – Prononcée à l'origine en anglais)

**La Haye, 3 novembre 2003**

**Seul le texte prononcé fait foi**

Je voudrais très chaleureusement souhaiter la bienvenue à Serge Brammertz en qualité de Procureur adjoint à la Cour pénale internationale.

Serge est un grand expert des poursuites et connaît bien les activités des procureurs dans le monde entier. Il a débuté sa carrière de procureur dans une région qui possède des frontières avec trois pays et participe donc depuis longtemps aux efforts de coopération transfrontalière unissant poursuivants et forces de police. Le sujet de son mémoire de doctorat portait d'ailleurs sur la coopération policière internationale. En tant que magistrat national à Bruxelles, sa principale responsabilité était de coordonner les enquêtes criminelles à l'échelon international.

Plus récemment, il a été nommé Procureur fédéral de Belgique, poste nouvellement créé dans son pays. Sa nomination à ce poste est la preuve de la grande confiance que son pays et ses pairs lui accordent. Nous tenons à remercier le Royaume de Belgique pour sa contribution à la CPI en nous permettant de recevoir l'un de ses plus prestigieux représentants.

En tant que Procureur fédéral, il a dû assumer les fonctions d'autorité judiciaire compétente pour assumer les affaires de génocide et des violations du droit humanitaire international. Il a également traité des dossiers de terrorisme et a assuré la liaison avec le TPIY et le TPIR. Il possède, en outre, une grande expérience dans la coordination d'opérations d'envergure à l'échelon national. Il a tout particulièrement contribué à la création du réseau judiciaire européen, qui met en rapport plus de 200 procureurs de 25 pays différents.

Serge sera responsable d'un des secteurs-clés au sein du Bureau du Procureur. A la tête de la Division des enquêtes, il sera chargé d'analyser l'information relative à une situation définie, de préparer l'organisation de l'enquête, de soumettre, le cas échéant, l'affaire à la Chambre préliminaire, d'organiser le travail du Bureau sur le terrain et de transmettre les affaires aux avocats.

En dépit de son extraordinaire expérience, Serge va devoir relever un défi sans précédent. Il s'agit d'un défi tellement essentiel que les habitants des pays bien organisés ont du mal à en prendre toute la mesure. Laissez-moi vous expliquer pourquoi.

La création de la CPI représente pour la communauté internationale une avancée comparable à l'évolution de plus de dix siècles des systèmes pénaux nationaux. L'implication des Etats dans la résolution des conflits entre personnes privées et la défense des victimes de crimes a constitué une révolution semblable

au Statut de Rome. La protection par la communauté de la vie et de la liberté a été un lent et long processus qui a exigé la création de nations Etats et de la monopolisation progressive de l'usage de la force. Crimes et massacres, visionnaires et penseurs ont été nécessaires avant de pouvoir atteindre les standards actuels d'un procès équitable avec des procureurs, des avocats de la défense et des juges. Malheureusement, certains pays n'ont pas mis en place ce genre de standards.

A la fin du 19ème siècle, certains visionnaires ont débattu de la possibilité de créer une cour pénale internationale. Plus de cinquante ans plus tard, Nuremberg a créé un précédent. Avec la création du TPIY et du TPIR, l'idée a poursuivi son chemin, et, en 1998, le Statut de Rome a été adopté.

Pourquoi ai-je affirmé que la création de la Cour est équivalente à dix siècles d'évolution des systèmes pénaux nationaux ? Le Statut de Rome stipule que, lorsque les Etats n'y parviennent pas, c'est la communauté internationale qui se doit de protéger les victimes d'atrocités. En raison de cette énorme avancée, le monde entier sera à jamais reconnaissant envers ces dirigeants politiques, ces fonctionnaires déterminés et ces représentants des ONG à l'origine de la CPI, dont certains sont parmi nous aujourd'hui.

Mais le processus de création de cette Cour constitue le contraire de l'évolution du droit pénal national. Les crimes et les standards d'un procès équitable ont été définis et les Juges et le Procureur ont été nommés. Il n'existe cependant pas d'Etat unique pouvant générer les accords politiques nécessaires à l'organisation de l'exercice des droits fondamentaux tels que la vie, la liberté et la propriété, tout comme il n'existe pas de police planétaire pour s'attribuer l'usage de la force et contrôler un territoire. Nous ne pouvons pas envisager les Pays-Bas sans des autorités et une force de police efficaces, mais nous devons enquêter sur les crimes de la pire espèce dans ces conditions.

L'engagement et la sagesse des Juges ne suffiront pas. Le travail de toute une Cour exigera le soutien indéfectible des Etats : des dirigeants politiques, des diplomates, de la police, des procureurs et de toutes les agences chargées de faire respecter la loi. Nous devons également faire avancer l'idée d'un citoyen mondial.

La tâche du Bureau du Procureur, enquêter dans le monde entier, est sans précédent. Les enquêtes que Serge va devoir conduire auront lieu dans des endroits où l'Etat ne peut ou ne veut pas collaborer, c'est-à-dire qu'il ne contrôle pas le territoire, ou qu'il commet les crimes lui-même. La seule façon de relever ces défis est d'organiser une équipe d'équipes, un réseau de personnes et d'institutions engagées.

Tout d'abord, l'équipe du Bureau du Procureur. Serge va rejoindre Silvia Fernandez, chef de l'Unité de la complémentarité, qui a travaillé dix ans sur l'idée et la mise en place du Statut de Rome ; Morten Bergsmo, chef de la Section de politique et de conseil juridique, qui a travaillé dès sa création au Bureau du Procureur du TPIY ; Klaus Rackwitz, qui allie une expérience de juge en droit pénal en Allemagne à une expertise d'administration judiciaire et est donc parfait au poste qu'il occupe ; et Wanda Hall, qui est en train de développer les bases de notre programme social et qui sait bien comment s'adresser à ceux ayant été victimes de violations des droits de l'homme dans des régions aussi reculées que le Kazakhstan ou le Rwanda.

Une autre partie de l'équipe est constituée par le Greffe, qui fournira les ressources pour mener à bien nos opérations. Bruno Cathala a une grande expérience en tant que juge en France et en tant que directeur au sein du TPIY. Pendant plus d'un an, Sam Muller et lui étaient chargés de réfléchir et d'imaginer à partir de zéro cette institution si particulière. Je veux rendre hommage à leur vision et à leurs efforts durant cette période d'ébauche. Ils ont dessiné les fondations de la Cour, ont déterminé ses principales fonctions et ont défini, sans aucune référence, les futures activités de l'ensemble de la Cour. Je tiens à les remercier pour leur engagement et leur passion.

Mais les équipes se trouvent également au-delà des limites de la Cour. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à inviter Michael Kennedy, président d'Eurojust, pour qu'il prenne la parole au cours de cette cérémonie. Il représente les institutions régionales et multilatérales qui seront des partenaires indispensables dans notre travail.

Nicholas Cowdery est présent aujourd'hui et représente deux mondes. Les ONG et les procureurs nationaux. En tant que président de l'Association internationale des procureurs, qui compte des membres dans plus de 120 pays, il sera aussi un partenaire essentiel dans le développement d'un réseau qui permettra au Bureau du Procureur de travailler dans le monde entier.

Nous avons tout à apprendre les uns des autres. Nous devons comprendre les points de vue de chacun. Il est évident que le Bureau du Procureur travaillera constamment sous pression, et parfois, il sera difficile pour nous de saisir d'autres intérêts que les nôtres. Mais la seule façon de construire l'institution, la seule façon de mener à bien les difficiles tâches de notre mission est de se concentrer sur cette mission et de poursuivre le travail de notre équipe. Tous ensemble, nous parviendrons au but ultime de cette Cour : en finir avec l'impunité afin de protéger les droits de chaque individu dans tous les pays du monde.